

NYON

ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

DÈS LE 7^e DEGRÉ

1. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE I : 7^e, 8^e, 9^e

PROGRAMME

Dès le 7^{ème} degré enseignement bilingue dans certaines matières.
7^e degré, introduction à la civilisation latine.

8^e degré, options : latin ou sciences.

Dès le 9^e degré, options spécifiques : latin, espagnol, physique et application des mathématiques et économie.

Cours spéciaux d'anglais pour élèves avancés ou de langue maternelle anglaise dès le 4^e degré. Possibilité de passer une maturité bilingue anglais-français dès la 9^e année (anglais-histoire-géographie-philosophie) voir conditions maturité bilingue français-anglais

Important : l'Ecole n'assume pas la préparation aux examens d'admission des écoles publiques vaudoises.

HORAIRE

Journée continue du lundi au vendredi, de 08h00 à 14h45.

Mercredi jusqu'à 11h15 ou 12h00 en 9^e (congé l'après-midi).

Etudes surveillées : de 15h00 à 16h20.

2. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II : M1, M2, M3

PROGRAMME

Les élèves promus du 9^e degré ont la possibilité de préparer la Maturité Suisse en 3 ans à l'Ecole Moser.

Options spécifiques : physique et application des mathématiques, économie et droit, bio-chimie, espagnol, latin.

HORAIRE

Journée continue du lundi au vendredi :

M1 : de 08h00 à 15h15. Etudes surveillées de 15h45 à 17h00 (sur inscription).

Mercredi jusqu'à 11h15.

M2-M3 : De 08h00 à 15h30. Mercredi jusqu'à 12h15 ou 13h45.

M1-M2-M3 : Coaching sessions de 15h45 à 17h00 (sur inscription).

N.B : Des épreuves longues ont lieu occasionnellement le mercredi après-midi ou le samedi matin de 08h30 à 12h30. Les dates sont communiquées à l'avance.

MATURITÉ

Programme établi en 4 ans comprenant le 9^e degré, suivi de 3 années d'études : M1-M2-M3. Les examens de maturité ont lieu en M2 et M3.

Sessions d'examens : mi-août, mi-septembre.

ADMISSION

Les élèves souhaitant rejoindre l'Ecole Moser en 1^{ère} année de maturité devront remettre un dossier et pourront être soumis à un examen.

FRAIS DE SCOLARITÉ (en francs suisses, TVA incluse)

Taxe d'inscription : voir conditions générales

Degrés	Tarif annuel	Payable en 2 versements à effectuer en août et janvier
7 ^e degré	Frs. 16'700.-	Frs. 8'350.-
8 ^e degré	Frs. 17'700.-	Frs. 8'850.-
9 ^e degré	Frs. 18'700.-	Frs. 9'350.-
1 ^{ère} gymnase/ M1	Frs. 20'200.-	Frs. 10'100.-
2 ^{ème} gymnase/ M2	Frs. 21'200.-	Frs. 10'600.-
3 ^{ème} gymnase/ M3	Frs. 22'200.-	Frs. 11'100.-

Versements mensuels : Pour les parents qui souhaitent régler les frais de scolarité semestriels en versements mensuels, une majoration de 2% sera demandée.

REPAS DE MIDI

Tous les élèves qui n'ont pas la possibilité de déjeuner à la maison mangent en groupe, sous la surveillance de l'école, au restaurant ou dans les locaux scolaires.

du 7^e au 8^e degré :

4 jours par semaine entre 11h15 et 12h15.

2 possibilités

Repas au restaurant du Centre commercial « La Combe » dans une salle réservée, accompagnés par des professeurs : **Frs. 980.-** par semestre ou Frs. 1'960.- par année TVA incluse (+ surveillance repas : Frs. 250.- par semestre) **Inscriptions pour un semestre complet.**

Pique-nique dans une salle de l'école et sous surveillance : **Frs. 250.-** par semestre ou Frs. 500.- par année.

9^e degré :

11h15 à 12h15

Les parents qui ne veulent pas inscrire leur enfant au repas sont priés d'en aviser l'Ecole par écrit. **Leur enfant ne sera pas sous la responsabilité de l'Ecole Moser.**

M1 – M2 – M3 :

Les élèves sont libres à l'heure du repas de midi. Ils peuvent acquérir des tickets de repas pour le restaurant de "La Combe" au prix de **Frs. 115.-** (TVA incluse) les 10 bons de repas (2 menus à choix : salade, plat principal et dessert).

Du 7^e au 9^e degré :

4 jours par semaine, de 15h00 à 16h20.

Les inscriptions ne sont prises que pour 1 semestre complet.

L'annulation en cours de semestre ne donne droit à aucune réduction.

Frs. 1'100.- par semestre ou 2'200 par année.

MB1 - MB2 - MB3 / Coaching Sessions :

Frs. 700.- par semestre pour 2 jours.

Frs. 1'100.- par semestre pour 4 jours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

La demande d'inscription ne sera prise en compte qu'une fois **remplie et signée par les deux parents. Les inscriptions ne sont prises que pour une année complète (10 mois)**. En cas de départ ou de renvoi pendant l'année scolaire, le semestre interrompu est dû en totalité. (semestres : septembre à janvier/février à juin). Les deux parents ayant signé le bulletin d'inscription sont solidairement responsables du paiement de l'écolage, même après la majorité de leur enfant.

Elèves de 18 ans révolus

L'Ecole Moser n'est pas un Collège pour adultes.

Les inscriptions ne sont acceptées que pour autant qu'elles soient signées par les parents ou le répondant légal. A la majorité de l'élève, les parents restent solidairement responsables du paiement de l'écolage. Conformément au mandat qui lui est ainsi confié, l'Ecole continuera à s'assurer la collaboration des parents, ou à défaut, du répondant légal, jusqu'à la fin de la scolarité de chaque élève même après sa majorité légale. Il va de soi que l'Ecole s'efforcera de régler toutes les situations directement avec l'élève concerné. Si une intervention auprès des parents s'avère nécessaire, l'élève majeur en sera préalablement informé. Les résultats scolaires sont communiqués aux parents jusqu'à la fin des études.

Anciens élèves lors des réinscriptions :

L'inscription d'un enfant pour l'année suivante ne sera pas automatique et devra être renouvelée au moyen du bulletin d'inscription ad hoc. Pour toute annulation de votre part intervenant **après la réinscription de votre enfant, l'Ecole sera en droit d'exiger 2 mois de scolarité**. Si l'écolage des années précédentes et de l'année courante ne sont pas intégralement payés, la réinscription pour l'année suivante ne sera pas prise en compte. Le contrat d'écolage sera résilié avec effet à la fin de l'année scolaire en cours.

Inscription de nouveaux élèves :

Une place sera réservée dès réception du bulletin d'inscription ci-joint, rempli et signé par les parents. L'école informera les parents de l'acceptation ou du refus de cette inscription après avoir pris connaissance des résultats scolaires de l'élève et après une entrevue avec un membre de la Direction.

L'Ecole Moser accorde un rabais de 20% pour le 3^e enfant inscrit (pour autant que les 2 autres enfants soient encore régulièrement inscrits dans l'école) et 50% pour le 4^e enfant.

Si vous souhaitez inscrire un autre de vos enfants, veuillez faire rapidement une préinscription afin que nous puissions lui réserver une place.

IMPORTANT

Taxe d'inscription : Frs. 1'000.-.

En cas d'annulation, intervenant après la confirmation d'inscription de votre enfant par l'Ecole Moser, les Frs. 1'000.- versés à l'école ne seront pas remboursés. Pour toute annulation après le 30 juin, la Direction sera en droit de réclamer un dédommagement équivalent à deux mois de scolarité.

Droit applicable et for judiciaire :

Le contrat d'écolage est soumis au droit suisse. Toute contestation venant à surgir entre les parents, l'élève et l'Ecole Moser SA sera soumise à la compétence des Tribunaux du Canton de Genève, la voie de recours au Tribunal Fédéral étant réservée.

DIRECTION NYON

Tél. : 022.593.88.88

Fax : 022.593.88.99

E-mail : admin-nyon@ecolemoser.ch

CORRESPONDANCE

Ecole Moser

4-6 avenue Reverdil

1260 NYON